



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 13 janvier 2025 qui avait lieu à la salle du Conseil à 20 h, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2025-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2025

QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au www.capsaintignace.ca ou encore pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quinzième jour de janvier 2025.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher